REGLEMENT – TRIATHLON DES LIONS 2015

Article 1 – Présentation des épreuves

- **1.1.** Le Triathlon des Lions 2015 est composée de deux épreuves : un format S et un format L en contre-la-montre par équipe.
- **1.2.** Les épreuves sont organisées suivant les règles de la Fédération Française de Triathlon en vigueur (à consulter sur www.fftri.com)

Article 2 - Conditions de participations

L'accessibilité des épreuves selon la catégorie des concurrents est décrite ci-après :

DROIT D'INSCRIPTION		CATÉGORIES				DISTANCES		
		Cadets	Juniors	Séniors	Vétérans	NATATION	VÉLO	COURSE À PIED
Format S	Individuel	1	1	1	1	750	20	5
Format L	Equipe	X	X	1	1	1,7	70	17

Article 3 - Format d'épreuves

Le format S se court en individuel.

Le format L en équipe. Une équipe est composée de 3 à 5 triathlètes. On doit inscrire l'équipe dans l'une des catégories suivantes :

- « Equipe féminine » : composée exclusivement de triathlètes féminines.
- « Equipe masculine » : composée exclusivement de triathlètes masculins.
- « Equipe mixte » : composée de triathlètes féminines et masculins.
- « Equipe vétérane » : composée de triathlètes féminines et/ou masculins de catégorie vétéran.

Article 4 - Pièces justificatives

- 4.1. Pour les titulaires d'une licence FFTri Compétition (pratiquant) :
- licence parfaitement lisible
- autorisation parentale pour les mineurs
- **4.2.** Dans tous les autres cas de figure :
- Pass Journée dûment complété et signé (par le représentant légal si mineur)
- autorisation parentale pour les mineurs
- pièce d'identité
 - soit la licence FFTri en cours de validité portant la mention certificat médical compétition
 - soit un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive en compétition du triathlon de moins de 1 an à la date de l'épreuve.

Article 5 - Tarifs et modalités d'inscription

Les inscriptions au Triathlon des Lions sont ouvertes du 15 février 2015 au 07 juin 2015 sur internet (lien sur notre site <u>www.leslionstriathlon.com</u>) ou par courrier. Inscription sur place possible pour la distance S avec majoration des coûts de 5€ (s'il reste des dossards).

		jusqu'au 7/06/2015						
		Licencié FFTri	Non licencié					
Format S	Individuel	20 €	20 € (+5 € pass compétition)					
		Pour les 45 pr	emières équipes	Pour les suivantes				
		Licencié FFTri	Non licencié	Licencié FFTri	Non licencié			
Format L	Equipe	60 €	60 € (+30 € pass competition)	70 €	70 € (+30 € pass competition			

Votre inscription comprend:

- Le dossard et la participation à la compétition
- Le cadeau souvenir
- Le chronométrage officiel par puce électronique
- Les ravitaillements et animations disposés tout au long du parcours
- La sécurité

Le dossier d'inscription et le règlement sont à envoyer conjointement dans la même enveloppe avant le 6 Juin 2015:

À retourner à l'adresse suivante : Les Lions Triathlon - 18, rue de Chambray - 27 950 Sainte Colombe Pres Vernon

Informations au +33 (0)6 74 68 08 86 - Mail: leslionstriathlon@gmail.com

Seuls les dossiers complets seront enregistrés.

La confirmation de l'inscription se fera par envoi d'un e-mail sur demande. La liste des inscrits sera mise à jour régulièrement sur le site Internet de l'organisation (www.leslionstriathlon.com).

Article 6 - Limitation des inscriptions

Dans un souci de bien recevoir les participants, les inscriptions au format S seront limitées à 200 et au format L à 100 équipes.

Article 7 - Chronométrage

Le chronométrage sera effectué par un système de puce. Tous les inscrits se verront remettre une puce électronique ou système équivalent qui sera initialisé automatiquement sur la ligne de départ. Tout concurrent dont la puce n'aura pas été repérée à un seul ou à tous les points de détection ne sera pas classé à l'arrivée. La puce ou système équivalent sera récupéré(e) par l'organisation à l'arrivée de la course. Toute puce non rendue sera facturée 15€ par l'organisation.

Article 8 – Sécurité

- **8.1.** Pour des raisons de sécurité, notamment liées à la météo, l'organisateur peut être amené à imposer des règles spécifiques (changement ou réduction des parcours, distance natation, départ par vague, type de vélo, ravitaillement supplémentaire...). L'organisateur prendra la décision après avis consultatif de l'Arbitre Principal, du responsable médical, du délégué technique de ligue ou fédéral présent.
- **8.2.** L'accompagnement et le suivi en VTT sont strictement interdits sous peine de disqualification. Les organisateurs assureront la sécurité des participants à l'aide d'un dispositif de secours couvrant l'ensemble des itinéraires.
- **8.3.** L'organisation prendra toutes les mesures de sécurité aussi bien en course que dans le parc à vélo. Il est rappelé à tous les concurrents que la prudence doit toujours être de mise. La circulation routière n'est pas interdite et le code de la route doit être respecté. "En cas d'accident dû au non respect du code, le concurrent engage seul sa responsabilité" (article 12.6.6 du règlement de la FFTRI).
- **8.4.** La sécurité sera assurée sur le parcours natation par une association de sauvetage nautique, des kayakistes, et sur les parcours vélo et course à pied, par des bénévoles et des motards.
- **8.5.** Une équipe médicale d'intervention rapide sera présente : la Croix Rouge.
- **8.6.** Il est fortement conseillé à chaque concurrent de disposer de matériel en bon état et de kit de réparation.
- **8.7.** Toutes les mesures de protection du matériel des concurrents seront prises dans le parc à vélo. Il sera totalement interdit de passer du matériel par dessus les barrières. Toutes les entrées et sorties devront se faire par un accès unique. A la fin de leur épreuve, pour sortir du parc à vélo, les concurrents devront présenter leur dossard. La sécurité normale étant ainsi assurée, l'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel, en particulier casques, combinaisons, compteurs,

- **8.8.** Le parc à vélo sera fermé impérativement 1/4 heure avant le départ de chaque course. Seules les affaires de course y seront autorisées aux emplacements des triathlètes.
- **8.9.** Une aire de consigne sera à disposition des concurrents pour dépôt d'affaire. Le dossard sera demandé pour récupérer ses affaires.

Article 9 - Dossards: retrait et ceinture

9.1. Les dossards sont à retirer sur présentation d'une licence sportive en cours de validité, ou d'un certificat médical (cf. article 4 du règlement « listes des pièces justificatives »).

Pour le format L, un seul membre de l'équipe retirera les dossards. Il devra se munir de l'ensemble des pièces justificatives de chacun des membres de son équipe.

Le retrait des dossards aura lieu:

- le samedi 13 Juin 2015 au Parc des Tourelles (500m du stade) de 15h00 à 17h30
- le dimanche 14 Juin 2015 au Parc des Tourelles (500m du stade)
 - o Sprint: de 7h00 à 9h00
 - o CLM: de 7h00 à 10h00
- **9.2.** L'utilisation d'une ceinture pour le dossard est autorisée : 1 dossard devant, 1 dossard derrière. Dans ce cas et conformément à la Réglementation Sportive 2014, "le dossard devra être fixé en trois points minimum afin d'être parfaitement lisible."

Article 10 - Briefing de course

Il sera fait par l'organisation à 9h00 pour le S et 10h30 pour le L dans le parc à vélo. Il est nécessaire de bien l'écouter car des informations de dernière minute peuvent y être annoncées.

Article 11 - Règles de course de l'épreuve S

11.1. Parcs de transition Sprint

Accès au parc à vélos

- ouverture du parc à 8h00
- fermeture du parc à 9h10
- réouverture du parc après l'arrivée du dernier concurrent

11.2. Zone d'échauffement

Une zone d'échauffement natation sera mise en place.

11.3. Départ

Le départ du parc à vélo sera à 9h10 pour se rendre au départ natation. Attention! Il faudra strictement respecter cet horaire! Le départ de l'épreuve sera à 9h30.

11.4. Vélo et course à pied

Le port du casque est obligatoire sur la partie cycliste. Le drafting est interdit.

La circulation ne sera pas fermée sur le parcours vélo et course à pied : pensez à respecter le code de la route. Des signaleurs seront présents sur différents points (carrefour, traversée de route...). Ils vous indiqueront le parcours mais leur rôle ne consiste pas à arrêter les automobilistes afin de vous faire passer un stop, un cédez-le-passage... Merci de les respecter et de faire attention à vous.

Il est rappelé qu'il est interdit à tout véhicule n'appartenant pas à l'organisation de suivre un concurrent sous peine de disqualification de celui-ci. Aucune aide extérieure ne peut être apportée aux concurrents ; seule l'aide entre équipiers est autorisée (exemple : abri, prêt de matériel, ravitaillement) mais pas de dispositif pouvant aider à la progression (exemple : corde).

Article 12 - Règles de course de l'épreuve L en Contre-la-Montre

12.1. Règles spécifiques

Dans cette formule de course, l'équipe prend la place de l'individu et est considérée comme une et indissociable. A tout moment de l'épreuve, la tête de l'équipe doit au minimum être composée de 3

athlètes groupés.

- Tous les membres d'une même équipe doivent porter une tenue identique (tenue club ou à défaut tee-shirt de la même couleur). Pénalité : Départ non autorisé
- Aucun départ d'équipe de l'aire de transition ne peut s'effectuer à moins de trois athlètes de la même équipe. Celle-ci se regroupe dans une zone de départ matérialisée à la sortie de l'aire de transition. (2 lignes distantes de 5 mètres)
- Lorsque l'équipe quitte cette zone, aucun autre athlète de cette équipe n'est autorisé à partir, il est mis hors course et quitte l'aire de transition. Tout athlète mis hors course qui rejoint son équipe ou reste sur le parcours entraînera automatiquement la disqualification de l'équipe.
- Chaque athlète prend et repose le vélo dans le box de son équipe.

12.2. Parcs de transition

Accès au parc à vélos

- ouverture du parc à 9h30
- fermeture du parc à 10h40
- réouverture du parc dès que la dernière équipe aura effectué la transition vélo/course à pied.

12.3. Zone d'échauffement

Une zone d'échauffement natation sera mise en place.

12.4. Départs

La première équipe à s'élancer partira à 11h00, puis les suivantes partiront toutes les 45 secondes. L'heure de départ de votre équipe sera communiquée lors du retrait des dossards. Attention ! Il faudra strictement respecter cet horaire !

Les équipes doivent se présenter dans la zone de départ, 10 minutes avant leur départ programmé.

12.5. Vélo et course à pied

Les équipiers doivent courir ensemble.

Le port du casque est obligatoire sur la partie cycliste. Le drafting est autorisé entre les équipiers d'une même équipe mais il est interdit entre des équipiers d'équipes différentes.

Une équipe doublée ne pourra profiter de l'abri ou de l'aspiration de l'équipe la doublant ; elle devra maintenir une distance de 35 mètres avec l'équipe l'ayant doublé. Si vous êtes « lâché » par vos équipiers, vous ne pouvez pas vous protéger derrière une autre équipe.

La circulation ne sera pas fermée sur le parcours vélo et course à pied : pensez à respecter le code de la route. Des signaleurs seront présents sur différents points (carrefour, traversée de route...). Ils vous indiqueront le parcours mais leur rôle ne consiste pas à arrêter les automobilistes afin de vous faire passer un stop, un cédez-le-passage... Merci de les respecter et de faire attention à vous.

Il est rappelé qu'il est interdit à tout véhicule n'appartenant pas à l'organisation de suivre un concurrent sous peine de disqualification de celui-ci. Aucune aide extérieure ne peut être apportée aux concurrents ; seule l'aide entre équipiers est autorisée (exemple : abri, prêt de matériel, ravitaillement) mais pas de dispositif pouvant aider à la progression (exemple : corde).

12.6. Arrivée

C'est le temps du 3ème équipier qui franchit la ligne qui constitue la référence pour le classement de l'équipe. De fait, une équipe n'ayant pas au moins 3 équipiers à l'arrivée ne sera pas classée. Les 3 équipiers doivent passer la ligne d'arrivée groupés. Dans le cas d'une équipe mixte, a minima une personne de chaque sexe doit être représentée. Pour les équipes mixtes, s'il n'y a pas de féminine dans les 3 premiers, il faut attendre l'arrivée de celle-ci pour attribuer le temps à l'équipe.

Si, pour cause d'abandon, il n'y avait pas de féminine à l'arrivée, l'équipe ne pourrait pas être classée dans sa catégorie mais seulement au scratch.

Article 13 - Mesures diverses

Natation : Chaque concurrent devra porter le bonnet de bains remis par l'organisation, le numéro du concurrent apparent sur le bonnet.

Article 14 - Abandon

Tout abandon devra être signalé à l'organisation. Le concurrent devra alors remettre son dossard et sa puce de chronométrage à l'équipe de chronométrage sur la ligne d'arrivée.

Article 15 - Pénalités

Une faute est collective quand toute l'équipe l'a commise (parcours coupé, abri-aspiration avec une autre équipe...) Dans ce cas, la sanction (carton noir ou rouge) sera appliquée à tous les membres de l'équipe.

Faute individuelle : une faute individuelle ne sanctionnera que l'athlète ayant commis la faute (dossard, jugulaire desserrée, insulte...). La présentation du carton devra se faire individuellement de manière réglementaire à l'athlète ayant commis la faute. Lorsqu'une équipe/athlète reçoit un carton noir ou rouge, elle/il doit se diriger vers la prochaine prison (située après l'aire de transition).

- Si l'équipe/athlète reçoit un carton noir, l'équipe/athlète devra rester 4 minutes prison, temps chronométré par ordinateur.
- Si l'équipe/athlète reçoit un carton rouge, l'équipe/ l'athlète est directement disqualifié.
- La réception de 3 cartons noirs entraine la disqualification immédiate.

Tout athlète disqualifié ou mis hors course doit rejoindre l'aire de transition le plus directement possible sans gêner ou aider les autres athlètes sous peine d'entraîner la disqualification de toute son équipe.

Article 16 - Récompenses

16.1. Pour le S:

Récompenses (trophée et lots) aux 3 premiers Scratch et au 3 premiers de chaque catégorie homme et femme (pas de cumul). La remise des prix aura lieu à 11h00.

16.2. Pour le L:

Les 3 premières équipes au classement général seront récompensées ainsi que les 3 premières équipes de chaque catégorie. La présence des membres de l'équipe est obligatoire lors de la remise des prix. Elle aura lieu à 17h45.

- **16.3.** Il n'y aura pas de cumul de récompenses. En cas d'absence, aucune récompense ne pourra être réclamée.
- **16.4.** Le classement et les résultats seront affichés après la course et mis en ligne le jour suivant (www.leslionstriathlon.com, rubrique NOS ORGANISATIONS/TRIATHLON DES LIONS).
- **16.5.** Un pot de l'amitié est offert pour clôturer la journée.

Article 17 - Assurances et sécurité

Responsabilité civile

Les organisateurs ont souscrit un contrat qui pour objet de garantir l'Assuré, dans la limite des sommes fixées, contre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés à autrui dans l'exercice des activités garanties.

Individuelle accident

Il appartient aux participants de vérifier auprès de leur fédération ou de leur assurance qu'ils sont bien couverts pour les dommages corporels qu'ils encourent lors de leur participation à ce type d'épreuve. Dans le cas contraire, il est de leur intérêt de souscrire auprès de leur assureur un contrat qui les garantisse en cas de dommages corporels.

Dommage matériel

Ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir les participants,

notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir ou non contre ce type de risques auprès de son assureur.

Vol et disparition

Les participants reconnaissent la non responsabilité de l'organisateur pour la surveillance des biens ou des objets en cas de vol ou de perte.

Article 18 - Protection des données

Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. S'ils souhaitent ne pas être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Il leur appartient d'en informer par écrit l'organisateur en indiquant nom, prénom et adresse.

Article 19 - Cession du droit à l'image

Part leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayant droits tels que, partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation des épreuves organisées le dimanche 01/06 à Vernon, sur tout support y compris pour les projections éventuelles, lors de cette journée.

Article 20 - Remboursement et pénalités financières en cas de désistement ou d'annulation

L'organisation remboursera l'intégralité du montant de l'inscription (hors frais de gestion d'Espace Competition) si la course devait être annulée de son fait (arrêté préfectoral non obtenu, refus d'autorisation de passage...).

Les concurrents ne seront pas remboursés si l'annulation de l'épreuve est motivée par une cause extérieure exceptionnelle et non prévisible (alerte météo rouge, foudre...).

a/ Annulation intervenant plus de 15 jours avant le départ de l'épreuve

En cas d'annulation de la participation du concurrent avant le départ de l'épreuve, l'organisation retiendra une somme forfaitaire de 5 euros pour frais de dossiers, quel que soit le motif de l'annulation.

b/ Annulation intervenant pendant les 15 jours précédant le départ de l'épreuve

Toute annulation survenant pendant les 15 jours précédant le départ de l'épreuve ne pourra donner lieu à aucun remboursement, sauf sur présentation d'un certificat médical justificatif. La déduction des 5 euros forfaitaires sera réalisée. Toute demande de remboursement devra impérativement être faite dans un délai de 3 jours après l'épreuve, cachet de la poste faisant foi.

Article 21 - Respect et acceptation du réglement

Le fait de s'inscrire entraîne l'acceptation entière et sans restriction du présent règlement.